

# **35<sup>ème</sup> Festival du Court Métrage de Vélizy-Villacoublay / édition 2023**

**Compétition Nationale  
samedi 8 avril 2023 à 20h30**

***organisé et animé par le Ciné-Club de Vélizy  
produit par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy***

## **RÈGLEMENT DU FESTIVAL**

### **Dates et lieu de projection**

**Le Festival a lieu les vendredi 7 et samedi 8 avril 2023 à 20h30 à l'Onde, théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay – 8 bis avenue Louis Breguet 78140 Vélizy-Villacoublay.**

**Vendredi 7 avril : Ciné-Concert avec Serge Bromberg**

**Samedi 8 avril : Compétition Nationale**

### **Participation**

1. Le Festival du Court Métrage de Vélizy-Villacoublay est ouvert à tous les réalisateurs et à toutes les productions de courts métrages français.
2. La compétition est ouverte aux films français de fiction ou d'animation (pas de documentaire), sur support DCP, dont le copyright est de 2022 ou 2023 et dont la durée n'excède pas 20 minutes, générique de fin inclus. Une tolérance pourra éventuellement être accordée par le comité de sélection du Festival.

### **Inscription**

3. L'inscription sur le site FilmFest Platform proposé par l'Agence du Court Métrage est valable jusqu'au **mardi 31 janvier 2022**.

### **Sélection**

4. Le comité de sélection du Festival est composé de l'ensemble de l'équipe du Ciné-Club de Vélizy, association Loi 1901 affiliée à la fédération Inter Film, et de toute personne compétente désignée par le Ciné-Club de Vélizy.
5. Les réalisateurs et producteurs sont informés de leur sélection dès que le film est définitivement retenu par le comité de sélection, et ce à partir de début mars 2023.
6. **14 films sont présentés le samedi 8 avril, en compétition pour le Prix du Public (800 €), le Prix du Jury (800 €) et le Prix d'interprétation (800 €).**

## **Présence des réalisateurs**

7. Les prix sont attribués le soir de la projection. Il est vivement recommandé que le cinéaste en compétition soit présent lors de la projection de son film. En cas d'empêchement, il pourra être représenté par le producteur ou par une personne de l'équipe artistique ou technique.
8. Chaque cinéaste en compétition bénéficie au maximum de 2 entrées gratuites et d'une restauration légère pour 2 personnes. Sa présence et celle de son invité(e) doivent être confirmées au plus tard une semaine avant le début du Festival.
9. Le seul transport gratuit mis à disposition des cinéastes en compétition est une navette entre la gare Chaville - Vélizy (ligne C du RER) et le lieu de projection, entre 18h30 et 19h45. En fin de soirée, le retour vers Paris des cinéastes non motorisés peut être assuré.

## **Jury**

10. Le Jury est composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, de représentants des partenaires du Festival et de membres du comité de sélection du Festival.

## **Prix**

11. Trois prix sont décernés le samedi 8 avril 2023 :

Prix du Public	800 €, offert par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy
Prix du Jury	800 €, offert par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy
Prix d'interprétation	800 €, offert par le Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay